

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2024**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N° 3**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

**Etait absent :** M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Acquisition d'une série de douze tirages photographiques de l'artiste Anouck Everaere**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que depuis 2017, la Ville de Tulle a constitué, au sein de ses collections muséales, un fonds d'œuvres contemporaines en lien avec les résidences d'artistes autour de la dentelle en point de Tulle, portées par l'association La Cour des Arts.,
- Considérant que ce fonds a vocation à témoigner pour les générations suivantes de ce dialogue entre savoir-faire historique local et création contemporaine,
- Considérant que cette volonté d'enrichissement autour du savoir-faire local est inscrite dans le projet scientifique et culturel de la Cité et soutenue par l'Etat et la Région par une subvention du FRAM (Fonds régional d'acquisition des musées),
- Considérant que l'acquisition au prix de 1 500 euros au total d'une série de douze photographies de l'artiste Anouck Everaere s'inscrit dans la continuité de cette démarche,
- Considérant que la Ville de Tulle va solliciter une subvention à hauteur de 30 % (450 euros) auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées,

- Considérant que la Commission d'acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine en date du 13 novembre 2024 a émis un avis favorable à cette acquisition,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

**1 - Approuve** l'acquisition, pour un montant de 1 500 euros, des douze tirages photographiques d'Anouck Everaere pour affectation aux collections de la Cité de l'accordéon et des patrimoines (M1191).

**2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation du Fonds Régional d'Acquisition des Musées à hauteur de 30% (soit 450 euros) et à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

**3 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.


**4 - La présente délibération** peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,  
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 16 DEC. 2024  
Date et ref de l'accusé de réception : 16 DEC. 2024

13-12/2024